

**Royaume du Maroc**

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement  
Département de l'Energie et des Mines



**المملكة المغربية**

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة  
قطاع الطاقة والمعادن

**3<sup>ème</sup> édition du Congrès/Salon Préventica International  
de la maîtrise globale des risques**

**(Casablanca, du 29 au 31mars 2016)**

**\* \* \* \* \***

**Allocution du Dr. Abdelkader AMARA,**

**Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement**

**Monsieur le Commissaire Général,**

**Mesdames et Messieurs,**

**(Selon personnalités présentes)**

C'est avec énergie que le ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement lève avec vous, aujourd'hui, le rideau de la troisième édition du Congrès/Salon Préventica International pour la maîtrise des risques.

Cette édition promet d'être riche, elle s'articule autour de quatre thèmes importants liés à la sécurité au travail, à la sécurité incendie, aux risques technologiques, ainsi qu'à la sûreté malveillance.

**Mesdames et Messieurs,**

Ces thèmes traduisent, pour nous, de véritables préoccupations face auxquelles le renforcement de la sécurité et de la prévention des risques dans les installations relevant du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement représente une priorité.

En effet, les grands enjeux d'une politique de sécurité dans les installations énergétiques et minières concernent aussi bien la sécurité industrielle axée sur la prévention des risques technologiques, que la sécurité au travail qui, elle, est focalisée sur la prévention des accidents de travail.

**Mesdames et Messieurs,**

Depuis plusieurs années, ce département mène une série d'actions visant le renforcement de la sécurité dans les installations énergétiques et minières. Ces actions concernent, notamment les audits de sécurité et d'évaluation des risques dans les installations de raffinage de pétrole, les dépôts de stockage, les centres emplisseurs de GPL et les centrales thermiques.

En parallèle, des efforts sont déployés pour actualiser les textes législatifs et réglementaires en vue de les adapter au contexte actuel et surtout d'améliorer les performances des installations énergétiques et minières en matière de sécurité et de prévention des risques. Parmi les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs à la prévention et la sécurité au travail et sur lesquels travaille le ministère, on citera :

- **La loi 65-99 relative au code du travail**
- **Le statut du personnel des entreprises minières (dahir du 14 décembre 1960)**
- **Le règlement général sur l'exploitation des mines autres que les mines de combustibles (arrêté du 18 février 1938 et l'arrêté du 4 juillet 1939)**
- **Le projet de loi portant réglementation des produits explosifs, des artifices de divertissement et d'autres matériels contenant des substances pyrotechniques**
- **La réforme des textes législatifs et réglementaires relatifs aux appareils à vapeur et à pression de gaz**
- **Et le projet de règlement relatif à l'aménagement et à l'exploitation des dépôts d'hydrocarbures liquides et des stations de service et stations de remplissage**

**S'ajoute à ces textes, la loi 33-13 relative aux mines sur laquelle nous avons travaillé et qui a été publiée au bulletin officiel n° 6380.**

Une attention particulière est également portée à la sécurité dans le secteur minier pour accompagner les opérateurs dans la lutte contre les accidents de travail et les maladies professionnelles. Nous veillons, dans ce cadre, à améliorer les conditions de travail dans les mines et à assurer la protection de l'environnement. C'est une conviction qui explique l'intransigeance de notre

département vis-à-vis de manquements ayant été à l'origine d'accident dramatiques dans le secteur minier.

Outre la mise en conformité avec la réglementation, le Ministère vise à ce que les opérateurs du secteur s'approprient une culture de prévention fondée sur des actions concrètes, à partir de situations de travail réelles.

**Mesdames et Messieurs,**

Face aux évolutions que connaît le monde du travail, de nouveaux risques professionnels apparaissent. Ils sont le résultat soit du développement des technologies et des procédés utilisés ou de la modification des modes de fonctionnement des entreprises et des institutions. L'émergence de nouveaux risques professionnels et/ou l'accentuation de risques déjà existants sont un défi. Et pour le relever, une extrême vigilance est nécessaire, tout autant que l'esprit de créativité en matière de précautions à prendre par tous les intervenants.

La mise en place des systèmes de gestion de la sécurité au niveau des entreprises, la bonne gestion des ressources humaines, l'encadrement, la formation, l'implication des représentants du personnel et des professionnels de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que les débats des professionnels confortent la prise en compte des facteurs humains et organisationnels en matière de sécurité au travail. Tous ces éléments convergent vers le développement d'une culture de sécurité combinant aussi bien la réponse aux situations prévisibles qu'aux situations imprévisibles.

Cette culture de sécurité, fruit d'une combinaison de plusieurs disciplines, est fondée non seulement sur des comportements de conformité aux règles, mais aussi sur des comportements d'initiative.

Et afin de créer de bonnes conditions de travail où la croissance et le développement durable trouvent un terrain fertile, les différentes parties

prenantes sont appelées à examiner sans cesse les mesures d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail et à les adapter aux nouvelles avancées.

**Mesdames et Messieurs,**

Réunir les différents acteurs de la sécurité de différents pays et de différents secteurs ici, à « Préventica International », offre une plateforme d'échange et de partage de bonnes pratiques et d'expériences sur toutes les problématiques des risques.

Vous êtes tous réunis, ici, pour participer à la construction d'une vision globale de la prévention durable des risques, ainsi que pour réfléchir ensemble sur les moyens d'améliorer la gouvernance de la sécurité au travail.

Le programme est riche et vos contributions ne manqueront pas de semer les graines de la culture de sécurité et de prévention plus efficace.

Notre ministère et moi-même vous souhaitent une bonne récolte !

**Je vous remercie pour votre attention.**